

En direct de la RESERVE

NUMERO 72
MARS 2007

Bulletin d'information de la Réserve de NYER

Editorial

Ce mois-ci, les activités humaines pratiquées au sein de la Réserve sont à l'honneur avec le bilan de la saison de chasse et la réouverture de la pêche après quatre ans de mise en réserve du cours d'eau « Le Mantet ». Vous trouverez également des informations sur les autorisations de pâturage concédées sur le domaine départemental et une présentation de l'état d'avancement du projet d'exposition de la maison de la Réserve. Enfin, vous découvrirez cette petite fleur qui annonce la fin de l'hiver, le perce-neige.

Bonne lecture.

Le Président du Conseil Général

EXPOSITION DE LA MAISON DE LA RESERVE

Comme vous le savez déjà, la maison de la Réserve prévoit d'accueillir une exposition sur le thème de la découverte des chauves-souris, exposition qui a pour ambition d'être accessible à tous les publics. Ce projet vient de débiter avec la sélection d'un cabinet spécialiste en scénographie, « Pied à coulisses ». Afin que les besoins spécifiques au public handicapé soient correctement appréhendés, mais également pour que les objectifs de découverte de ces mammifères soient atteints, un comité de pilotage a été constitué. Il réunit tout à la fois les associations représentant les différents handicaps, les partenaires techniques et scientifiques mais également les financeurs de l'opération. Ce comité s'est réuni le 8 février dernier pour prendre connaissance du projet scénographique élaboré par Marie-Gabrielle Verdoni du cabinet Pied à coulisses. Ce premier échange fut l'occasion de mesurer toute la difficulté, non seulement d'élaborer une exposition ludique et interactive dans un espace restreint, mais surtout de proposer des animations et modules d'exposition accessibles à tous, mal-voyants, mal-entendants, enfants... Les conseils et débats qui ont résulté de la présentation de ce projet ont été très précieux. Des réunions techniques en petits groupes de travail sont prévues pour le suivi de l'élaboration de la scénographie. Dossier à suivre !

AUTORISATIONS DE PATURAGE

> Pour la seconde année, une autorisation de pâturage ovin a été octroyée à M. Brunet sur des parcelles départementales situées en dehors du périmètre de la Réserve. Un tel pâturage, en limitant l'invasion par les ligneux de ces secteurs anciennement cultivés et pâturés, contribue à la conservation des milieux favorables à la biodiversité.

> De même, M Penacchio, éleveur ovin qui estive sur le massif du Tres Esteles depuis trois ans déjà, est à nouveau autorisé à faire pâturer son troupeau sur la Réserve. Afin de faciliter le gardiennage des moutons et pour garantir une gestion pastorale cohérente avec les ressources fourragères disponibles, une cabane en pierre sèche sera restaurée. En dehors des périodes d'estive, cet abri pourra faciliter le travail de l'équipe de la Réserve.

SOMMAIRE

PAGE 1

- Editorial
- Exposition de la Maison de la Réserve
- Autorisations de pâturage

PAGE 2

- Bilan de la saison de chasse
- L'espèce du mois :
le Perce-neige
(*Galanthus nivalis* L.)
- Réouverture de la pêche sur le Mantet
- Lexique - Bibliographie



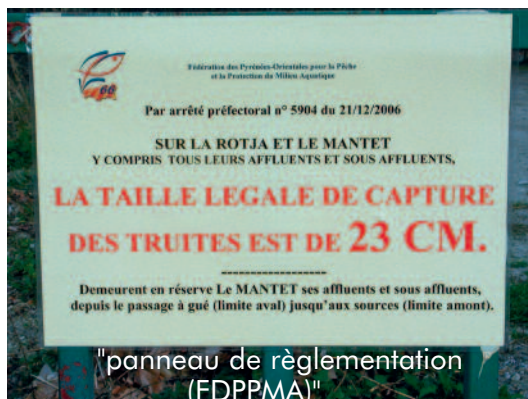
RÉSERVE DE NYER Bureau de la Réserve

3, rue de la mairie - 66360 NYER
Tél. : 04.68.97.05.56
Fax : 04.68.97.05.68
E.mail : reserve.nyer@libertysurf.fr

Rédaction : Olivier Galindo,
Caroline Sentenac
Photographies : Réserve de Nyer,
Michel Baracetti
Mise en page : Anne Péroy

REOUVERTURE DE LA PECHE SUR LE MANTET :

Les cours d'eau des vallées de la Rotjà et du Mantet étaient, depuis la crue du 27 juillet 2003, placés en réserve de pêche. En effet, cette crue ayant généré une forte altération de l'habitat aquatique et une grave diminution du cheptel de truites, un programme de suivi des populations et du milieu aquatique a été réalisé par la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en partenariat avec le Conseil Supérieur de la Pêche. Les résultats de cette étude ayant révélé une reconstitution naturelle et abondante des populations, une réouverture de la pêche sur ces cours d'eau a été programmée cette année. La pêche sera donc ouverte du 10 mars au 16 septembre 2007 selon la réglementation générale des cours d'eau de première catégorie. Toutefois, une réglementation spécifique, qui fixe la taille légale de capture des truites à 23 cm, a été mise en place pour ces rivières, dont fait partie le Mantet qui traverse la Réserve de Nyer. Il a également été prévu, par ailleurs, de renforcer la surveillance sur les cours d'eau qui ont été dégradés en 2003.



LEXIQUE

- **Bractée**: petite feuille ou écaille située à la base d'une fleur ou d'une inflorescence
- **Bulbe**: organe souterrain plus ou moins globuleux plein, tunique ou écaillé, pourvu de bourgeons
- **Oblongue**: plus longue que large et arrondie aux deux extrémités
- **Spathe**: bractée élargie enveloppant une inflorescence

BIBLIOGRAPHIE

- **Flore Forestière Française, tome 2 montagnes**, J.C Rameau, D.Mansion et G.Dumé, éd. IDF, 1993, 2421 p.
- **La Grande Flore, Illustrée des Pyrénées tome 2**, M.Saule, éd. Milan, 1974, 238 p.
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Perce-neige>

L'ESPÈCE DU MOIS :

LE PERCE-NEIGE (*Galanthus nivalis* L.)

- **Autres noms** : Galanthe des neiges, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthe, Galant d'hiver
- **Catalan** : Lliri de neu
- **Etymologie** : du grec "gala"= lait et "anthos"= fleur (la fleur rappelant la couleur du lait) et du latin "nivalis" = des neiges
- **Famille** : Amaryllidacées
- **Distribution en France** : depuis l'étage inférieur jusqu'à l'étage montagnard, assez commune dans l'ouest de la France et dans les Pyrénées, présent également dans les Alpes, quasi-absente ailleurs.
- **Habitat** : espèce caractéristique des forêts de feuillus, chênaies et hêtraies notamment, mais également des clairières et prairies à la lisière de bois
- **Altitude** : jusqu'à 1800 m
- **Floraison** : février-mars
- **Description-écologie** : le galanthe est une plante vivace de demi-ombre, de taille modeste (15-25 cm) dotée d'un gros bulbe* ovoïde. La fleur en cloche, solitaire, émane d'une spathe* membraneuse. Ses trois divisions intérieures (ou tépales internes) échancrées, ornées d'un croissant vert en dehors, striées de vert en dedans, se dissimulent sous les divisions extérieures (ou tépales externes) oblongues* et laiteuses, composant une gracieuse clochette de couleur blanche pendante. Les deux feuilles planes qui encadrent la tige sont larges de 4-8mm, d'un vert glauque, entourées à la base par une gaine membraneuse. Le fruit est une capsule ovoïde verte, charnue, assez grosse.
- **Propriétés** : le perce-neige est toxique (toute la plante et surtout le bulbe qui, consommé cru, a notamment des propriétés vomitives). Il contient, à l'instar d'autres amaryllidacées, de la galanthamine, un alcaloïde utilisé dans le traitement de la maladie d'Alzheimer.
- **Usages** : cultivée comme plante ornementale.



BILAN DE LA SAISON DE CHASSE 2006 :

Le 16 février dernier, une réunion a été organisée avec l'ACCA de Nyer pour dresser le bilan de chasse de la saison 2006-2007. Rappelons que l'ACCA de Nyer est, par voie de convention pluriannuelle, seule autorisée à exercer la pratique de la chasse sur le territoire départemental de Nyer. Le tableau de chasse « Isard » est sensiblement identique à ceux des années précédentes avec un total de 44 Isards prélevés sur le territoire de la Réserve. Par contre, le nombre de sangliers tués sur le site de la Réserve est moindre que lors de la saison de chasse 2005-2006. En effet, peu d'individus ont été vus sur les secteurs de moyennes et hautes altitudes, ce qui s'expliquerait par un manque de nourriture lié à un plus fort état de sécheresse. La plupart des prélèvements de sangliers ont été réalisés hors territoire de la Réserve en zones basses.

Concernant la saison de chasse à venir, un comptage simultané « Isard » organisé par la Fédération Départementale des chasseurs, devrait être réalisé en juin.